

/DE.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-409 du 7 Décembre 1987

Chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales de l'intérim du Camarade  
Martin Dohou AZONHIHO, Ministre du Déve-  
loppement Rural et de l'Action Coopéra-  
tive pour compter du 4 Décembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

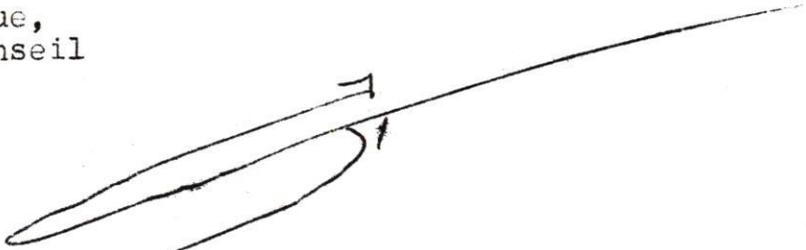
Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 4 Décembre 1987 le Camarade Nathanaël  
MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de  
l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopé-  
rative pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Décembre 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 S SGCEN 4 SPD 2 PPC 2  
CPC 6 MDRAC MTAS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4  
BN DAN 4 DCCT ONEPI Gde. CHANC. 3 UNB JASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6  
JORPB 1.-